

GIRONDE

COMMUNE

SALLES

**ARRETE n° 2020 -12
PORTANT NUMEROTATION
DE LOTS ISSUS DE LA DIVISION DE L'UNITE FONCIERE
CONSTITUEE DES PARCELLES CADASTREES AR 362, 359, 361, 363 et 360
ET DES CONSTRUCTIONS EXISTANTES SUR PARCELLES CADASTREES AR 65 et 66**

Le Maire de la ville de SALLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2213-28 ;

Vu l'article R610-5 du Code Pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la première classe ;

Vu l'extrait du plan cadastral en date du 30 avril 2020 (annexe 1) ;

Vu la demande de modification de numérotation de la construction existante sur parcelle AR 362 en date du 15 avril 2020 avec plan joint (annexe 2), tenant compte d'un changement d'accès lié à la division du bâti global existant ;

Vu le plan de bornage et le plan de masse joints au dossier de PC 033 498 19 K0097 concernant une habitation sur lot A dudit plan de bornage (annexe 3) ;

Considérant que l'accès à ces constructions existantes et nouvelle s'effectue par la Rue Jean Despujols ;

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire ;

Considérant qu'il s'avère nécessaire de numéroter, Rue Jean Despujols, le logement accordé par PC 033 498 19 K0097 sur parcelle cadastrée AR 360 et de modifier la numérotation des logements existants sur parcelles cadastrées AR 65, 66, 362 et 359, afin d'assurer la sécurité et une meilleure lisibilité des terrains ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Il est prescrit la numérotation suivante :

Références cadastrales	Ancienne adresse cadastrale	Nouvelle adresse
Logement sur parcelle AR 362	49 bis Rue de la Croix Blanche	1 A Rue Jean Despujols
Logement sur parcelle AR 359	49 bis Rue de la Croix Blanche	1 B Rue Jean Despujols
Construction neuve à usage d'habitation – parcelle AR 360 - PC n°033 498 19 K0097	/	1 C Rue Jean Despujols
Logement sur parcelle AR 66	1 Rue Jean Despujols	1 D Rue Jean Despujols
Logement sur parcelle AR 65	1 bis Rue Jean Despujols	1 E Rue Jean Despujols

Le tableau ci-dessus détermine pour les propriétés cadastrées le nouveau numéro qui est à lire dans la colonne « nouvelle adresse ».

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié au cabinet de géomètres-experts LABORDE-LANSARD et transmis :

- à la Sous-Préfecture d'Arcachon
- au service Impôts des Particuliers d'Arcachon
- au Pôle Topographique de Gestion Cadastre de Gironde
- au Service National de l'Adresse
- au service de La Poste de Salles
- au Commandant de la brigade de Gendarmerie de BELIN-BELIET ;
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;
- au service ENEDIS
- au service SUEZ
- au service Eau-Assainissement de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
- au service Technique municipal

SALLES, le 05/05/2020

Le Maire,


POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DELEGUE
M. GRESSET



Luc DERVILLÉ

